

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle



Commune de SELAINCOURT - 54170

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

Numéro : 20_38

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE

Séance du 13 novembre 2020

de conseillers en exercice 11

de présents 10

de votants 10

L'an deux mille vingt, le treize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SELAINCOURT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. DAVOUSE Pierre

Date de convocation
05/11/2020

Etaient présents : Mme. et MM. ABRAHAM Michaël, GODOT Marie-Pierre, GRANDIDIER Laurent, LEBLANC Alain, LEBLANC Damien, MAURY Jérôme, REGNIER Claudine, VALLANCE Françoise, VALLANCE Jean-Sébastien.

Date d'affichage
16/11/2020

Absente non excusée : Madame LUCE Joséphine

Suivant l'article L 2121-14 du C.G.C.T., Madame VALLANCE Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET

7.1 Tarif de l'eau potable 2021

Le Maire rappelle aux élus que le prix actuel du m3 d'eau est de 0,80 € le m3 et la location du compteur est à 8 €.

Conformément à la délibération n°2018-27 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau du 12 octobre 2018, portant modification des taux de redevances pour la période 2019-2024 du 11^{ème} programme :

- Taux de la redevance de la pollution = 0,35 € /m3
- Taux de la redevance pour prélèvement de la ressource en eau = 0,052 €/m3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Décide le tarif du m3 d'eau à compter du 1^{er} janvier 2021, ainsi qu'il suit :
 - ✓ Prix du m3 d'eau : **0,85 €/m3**
 - ✓ Location compteur : **8 €**
- Décide de répercuter la redevance pour prélèvement de la ressource en eau sur la facture des abonnés

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

Pour extrait conforme,
Le maire,
Pierre DAVOUSE